Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 073-200070340-20230503-2023_76-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 76

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai à 20 heures 30*, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 26 avril 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 21

Monsieur Humberto FERNANDES a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Partenariat pour la redynamisation de Modane et Fourneaux dans le cadre du programme Petites Villes de Demain autour des enjeux du commerce et de l'habitat
- **Convention CCHMV – communes de Modane et Fourneaux**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée que les communes de Modane, Fourneaux et la CCHMV sont signataires depuis le 29 mars 2023 d'une convention-cadre « Petites villes de demain » valant Opération de Revitalisation Rurale (ORT) qui vise à mobiliser les partenaires et leurs ressources autour d'un projet d'ensemble structurant, et *« faire de la Haute Maurienne Vanoise un territoire vivant à l'année, dont le développement durable et raisonné permet d'offrir une qualité de vie exceptionnelle à ses habitants et ses visiteurs »*.

Pour y parvenir, le programme détaille 4 orientations stratégiques :
1- Améliorer l'attractivité résidentielle de l'agglomération
2- Insérer Modane-Fourneaux, villes transfrontalières, dans la destination Haute Maurienne Vanoise
3- Conforter une activité économique productive, transfrontalière et scientifique
4- Assurer la transition énergétique du territoire et l'adaptation aux changements climatiques.

L'offre de logements et l'offre commerciale contribuent largement à cette ambition et à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle. Par la mise en œuvre de leurs compétences respectives, la communauté de communes et les communes y contribuent conjointement.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 073-200070340-20230503-2023_76-DE

Conformément à la convention-cadre qui précise les modalités d'animation et de gouvernance du programme et de son plan d'actions, la CCHMV et les communes de Modane et Fourneaux se sont rapprochées pour préciser les modalités de mise en œuvre opérationnelle des fiches-actions relatives à l'habitat et au commerce, et plus globalement des actions d'amélioration du cadre de vie, afin d'assurer la cohérence de leurs interventions et l'efficacité de l'action publique.

Le projet de convention a pour objet de fixer les conditions d'animation, de gouvernance, et de mise en œuvre des actions en lien avec l'attractivité résidentielle, en particulier :

- Le soutien et la dynamisation du tissu commercial,
- Le traitement de la vacance des logements, l'accompagnement à la rénovation du bâti existant et l'installation de nouveaux habitants.

Le projet de convention précise en particulier les modalités de mises en œuvre des fiches-actions :

- 3- Traiter la vacance des logements, accompagner la rénovation, favoriser l'installation
- 7- Traiter la vacance et le mitage commercial
- 8- développer l'animation commerciale

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Vu le projet de convention de partenariat,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de convention de partenariat, à conclure entre la CCHMV et les communes de Modane et Fourneaux, pour la redynamisation de Modane et de Fourneaux dans le cadre du programme Petites Villes de Demain autour des enjeux du commerce et de l'habitat ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer le projet de convention ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 12 mai 2023.

Le Président
Christian SIMON

HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)